

Allocution de Monsieur le Ministre
à l'occasion de l'assemblée générale 2016
des Amis de l'Université

Mercredi 16 mars 2016 à 19h00
Chambre de Commerce, Luxembourg

« Enseignement supérieur et recherche : défis et opportunités »

Madame la Présidente des Amis de l'Université, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire combien je me sens honoré de pouvoir vous adresser quelques mots sur les récentes évolutions dans le domaine de la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau européen et ses implications au niveau national. Cet aperçu succinct ne manquera pas de faire ressortir la nécessité de renforcer les liens entre les politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche, tant au niveau de la conceptualisation que de la mise en œuvre de ces politiques.

En ce qui concerne la politique de l'enseignement supérieur, le **Processus de Bologne** initié en 1999 est un processus inter-gouvernemental qui a permis de développer **l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur**, où actuellement 48 pays ayant des traditions politiques, culturelles et académiques diverses coopèrent dans le cadre d'un processus volontaire de convergence et de réforme coordonnée de nos systèmes d'enseignement supérieur. Ce processus se fonde sur la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur, la liberté académique, l'autonomie des établissements et l'engagement en faveur de l'intégrité. Il repose sur un financement public robuste, et il est mis en œuvre par une architecture commune de diplômes, une compréhension partagée des principes et des processus pour l'assurance qualité et la reconnaissance des diplômes.

Grâce aux réformes du Processus de Bologne, des progrès ont été réalisés pour permettre aux étudiants et aux diplômés de se déplacer au sein de l'Europe, tout en bénéficiant de la reconnaissance de leurs diplômes et de leurs périodes d'études. Les formations confèrent aux diplômés les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour poursuivre leurs études ou pour intégrer le marché du travail en Europe.

A la conférence ministérielle à Erevan les 14 et 15 mai 2015 les ministres de l'enseignement supérieur ont montré leur détermination à réaliser cet Espace Européen de l'Enseignement Supérieur d'ici 2020.

Au cours des prochaines années, l'ambition sera de poursuivre les objectifs suivants :

- **Développer la qualité et la pertinence des apprentissages et des enseignements.** Il est prévu d'encourager et de soutenir les établissements d'enseignement supérieur et les personnels pour promouvoir les innovations pédagogiques dans des environnements propices à des apprentissages centrés sur l'étudiant et pour exploiter pleinement les bénéfiques potentiels des technologies numériques dans l'apprentissage et l'enseignement. Il est également prévu de promouvoir un lien plus étroit entre enseignements, apprentissages et recherche à tous les niveaux d'études.

- **Permettre l'insertion professionnelle des diplômés tout au long de leur vie professionnelle** au sein de marchés du travail aux évolutions rapides – caractérisés par des développements technologiques rapides et l'émergence de nouveaux profils d'emplois. Il s'agit de renforcer le dialogue avec les employeurs aussi bien par la mise en œuvre de programmes qui allient, de façon équilibrée, théorie et pratique et qui dotent les étudiants des aptitudes requises pour entreprendre et innover, que par le suivi des trajectoires professionnelles des diplômés.

- **Rendre nos systèmes plus inclusifs** alors que nos populations deviennent de plus en plus diversifiées, ce qui est aussi dû à l'immigration et aux changements démographiques. Il faut élargir la participation dans l'enseignement supérieur, élargir les opportunités d'accès et de réussite, améliorer la perméabilité et l'articulation entre les divers secteurs de l'éducation et développer la dimension sociale de l'enseignement supérieur.

La mise en œuvre des crédits ECTS (European Credit Transfer System) est effective à l'Université du Luxembourg et elle délivre le Supplément avec chaque diplôme. Les programmes de formation sont définis en termes d'objectifs d'apprentissage convergents avec ceux du cadre national des qualifications. L'offre de formation vise également la mise en place de diplômes conjoints délivrés notamment dans le cadre de réseaux de coopération interuniversitaire et en particulier au niveau de l'Université de la Grande Région.

Lors de la révision à mi-terme du contrat d'établissement de l'Université du Luxembourg un accent accru a été mis sur le taux de réussite et sur l'employabilité. Afin d'augmenter le taux de réussite des étudiants, l'Université mettra en place un système de monitoring lui permettant d'avoir une connaissance précise du moment et des raisons de décrochage. Par ailleurs, les formations à l'Université doivent répondre au critère de l'employabilité. A cet effet, l'Université a mis en place un système lui permettant d'avoir une connaissance précise des emplois de ses diplômés. Les résultats permettront à l'Université, en cas de besoin, de réviser les programmes d'études afin d'améliorer l'employabilité des étudiants.

Je passe maintenant à la politique de la Recherche où avec le **traité de Lisbonne, l'Espace européen de la recherche (EER)**, qui remonte à une initiative de la Commission européenne en 2000, devient explicitement un objectif politique de l'UE, dont la Commission et les Etats membres se partagent le développement. Placer l'EER au centre du projet européen exige une plus grande cohérence et une meilleure harmonisation des différents instruments, pour promouvoir la science et l'innovation au niveau régional, national et au niveau de l'UE. La création de l'EER consiste à mettre en place un véritable "**marché intérieur européen de la recherche**" afin d'améliorer la coopération et la coordination des activités nationales de recherche. En 2012, le Conseil européen est convenu qu'il fallait redoubler les efforts en vue de le réaliser dans les plus brefs délais.

En mai 2015, le Conseil Compétitivité a adopté la feuille de route pour l'EER au niveau européen qui a pour objectif de recenser les mesures susceptibles d'avoir le plus d'impact et d'être les plus bénéfiques pour la science, la recherche et l'innovation en Europe.

La feuille de route identifie des actions prioritaires pour chacune des six priorités clés de l'EER à savoir:

- Priorité 1: Accroître **l'efficacité des systèmes nationaux de recherche**

Malgré de grandes différences entre les Etats membres, il y a lieu de souligner l'importance du financement de la recherche compétitive et des évaluations institutionnelles fondées sur la performance, en appliquant les principes de base de l'examen international par des pairs.

- **Priorité 2 a: Optimiser la coopération et la concurrence transnationales**

La coopération transnationale s'intensifie mais une meilleure harmonisation et interopérabilité des programmes nationaux de recherche et des initiatives de programmation conjointe sont encore nécessaires.

Priorité 2 b: Infrastructures de recherche européennes

Il est important que les Etats membres établissent une feuille de route nationale en lien avec la feuille de route ESFRI au niveau européen et assurent l'engagement financier pour la participation et la réalisation de ces infrastructures.

- **Priorité 3: Créer un marché du travail ouvert pour les chercheurs**

L'importance de l'adoption de principes novateurs en matière de formation doctorale et d'un recrutement ouvert et transparent c'est-à-dire l'obligation de publication d'offres d'emploi a été soulignée.

- **Priorité 4: Egalité entre les sexes** et intégration de la dimension hommes-femmes dans la recherche

Les statistiques démontrent que l'égalité des sexes pour les postes à responsabilité est loin d'être établie. Bien que des progrès aient été réalisés au cours des dernières années le rythme du changement réel est souvent perçu comme trop lent. Il reste donc une marge de manœuvre en termes de flexibilité de carrières, d'application des politiques de recrutement et de promotion ainsi que de soutien au leadership de femmes chercheurs.

- **Priorité 5: Optimiser la diffusion et le transfert des connaissances scientifiques, ainsi que l'accès à ces connaissances**

L'établissement de bureaux de transfert de connaissances et la stimulation de l'interaction entre les universités et le secteur privé sont très importants. Le recours systématique aux journaux en accès ouvert pour des publications scientifiques permettra une meilleure diffusion et un accès plus démocratique sans barrières aux connaissances. Il s'agit d'harmoniser davantage l'accès ouvert aux publications scientifiques et aux données de recherche comme moyen d'améliorer l'efficacité et l'impact de la recherche et de l'innovation.

– **Priorité 6: Coopération internationale**

La dimension internationale demeure un élément essentiel.

Où se situe la politique de recherche du Luxembourg dans l'EER ?

Selon le dernier rapport d'étapes de la Commission européenne je cite « le Luxembourg vise à moderniser la gouvernance de son système de RDI et à accroître la visibilité internationale de ses institutions (e.g. la fusion d'institutions de recherche). L'objectif consiste à établir et mettre en œuvre des mécanismes appropriés pour l'établissement des priorités des différentes institutions de RDI pour assurer la valorisation de leurs résultats. Les conventions pluriannuelles 2014-2017 établissent les missions et objectifs des organismes de recherche publics et les indicateurs de performance pour mesurer la réalisation de ces objectifs. Une évaluation institutionnelle permet le financement basé sur les performances. Améliorer la complémentarité et la connectivité entre les organismes de recherche publics est une autre priorité. Une meilleure promotion des opportunités de financement européennes et internationales est nécessaire au niveau national. »

Le FNR a initié et mis en œuvre de nombreux arrangements bi-/multi-latéraux pour des appels à projets en collaboration avec d'autres organismes nationaux/internationaux de financement. En ce qui concerne l'ouverture du marché du travail pour les chercheurs, le Luxembourg occupe une excellente 5^{ème} place. Les nouvelles lois du FNR et des CRP exigent une représentation de 40% du sexe «sous-représenté» pour les organes de décision de ces établissements publics. Il est prévu d'ajouter à la participation actuelle à 2 infrastructures de recherche européennes, 3 autres dans les domaines de la biomédecine et du High Performance Computing. De même le FNR ensemble avec les organisations de recherche publiques ont adopté des principes communs pour les publications scientifiques dans des revues à accès ouvert. En ce qui concerne la diffusion et le transfert des connaissances scientifiques et la coopération internationale, il reste encore pour le Luxembourg du pain sur la planche, j'en suis conscient.

Lors de **notre présidence au niveau de l'Union européenne au deuxième semestre 2015** nous avons eu au niveau du conseil des ministres, en présence des deux commissaires responsables, un débat ouvert et constructif sur les possibilités de **renforcer les liens entre l'Espace européen de la recherche (EER)**

et l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES).

La présidence luxembourgeoise avait également élaboré un document de réflexion dans lequel elle a mis en évidence les liens qui existent déjà entre ces deux espaces, en particulier la formation doctorale et la mobilité. Or souvent ces deux espaces sont mis en œuvre sans coordination directe au niveau des ministères ou au niveau de la Commission européenne.

Les conclusions de ce débat ministériel ont souligné qu'il faut renforcer la mobilité internationale et intersectorielle des chercheurs et par conséquent prendre davantage en compte l'élément « mobilité » dans le parcours des chercheurs. Comme la plupart des chercheurs sont des enseignants, la formation pédagogique et les « transferable skills » des chercheurs doivent être renforcés, de même l'élément « teaching » dans l'évaluation des professeurs d'Université. Le débat a aussi confirmé que l'accès ouvert des publications et données devrait être utilisé comme source pour l'enseignement et l'apprentissage.

Finalement, j'en viens aux faits marquants de la politique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Luxembourg avec un accent sur celle de l'Université du Luxembourg. Durant la dernière décennie, le Luxembourg a fait des investissements substantiels dans l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et en particulier dans ses infrastructures physiques. Le Gouvernement a dû mobiliser quelque 800 millions d'euros pour la finalisation rapide des travaux de construction et d'équipement des nouvelles infrastructures à Belval.

L'année 2015 a été marquée par la première grande vague de déménagement à Belval dans la Maison du Savoir, la Maison des Sciences Humaines et la Maison de l'Innovation. C'est ainsi que depuis l'année académique 2015/16, un total de 2000 étudiants et quelque 1600 chercheurs et personnel de recherche occupent les locaux flambant neufs de la Cité des Sciences à Belval. Pour la première fois dans l'histoire nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, la quasi-totalité des activités sont ainsi regroupées sur un seul site, ce qui permettra de créer des synergies substantielles et d'entrer ainsi dans une nouvelle ère du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche au service de l'économie et de la société de notre pays. Quelques 1500 étudiants de la FDEF vont suivre pour la prochaine rentrée académique. Au vu de l'élan et

du dynamisme développés au cours des deux dernières années, je suis particulièrement confiant que la construction entamée des 4 Maisons thématiques pourra être finalisée dans les trois prochaines années.

Je me réjouis tout autant de la décision que le Gouvernement a prise en juin 2015 afin d'implanter de façon définitive la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance, le centre interdisciplinaire *SnT* de l'Université du Luxembourg ainsi que le *Max Planck Institute Luxembourg for International, European and Regulatory Procedural Law* sur un site unique à Luxembourg-Kirchberg situé sur l'actuel campus Kirchberg incluant le bâtiment Tudor au JFK. L'implémentation définitive au Kirchberg sera complétée par la mise en œuvre du projet d'un amphithéâtre pour les besoins de l'Université, dont la construction sera financée par la Fondation *André Losch*.

Actuellement le Gouvernement s'engage à financer à hauteur de 300 millions d'euros les principales organisations d'enseignement supérieur et de la recherche publique au Luxembourg, ce qui illustre l'importance majeure que le Gouvernement attribue à l'enseignement supérieur et à la recherche avec quelque 1,16 milliard d'euros dans le cadre des conventions pluriannuelles 2014-2017. Par ailleurs, il y a lieu de souligner que ces conventions prévoyaient une clause de révision pour les exercices 2016 et 2017. Cette révision, avec des enveloppes financières supplémentaires de 12 millions d'euros pour l'année 2016 et de 18 millions d'euros pour l'année 2017, nous a permis d'adapter en partie le cadre des activités et les priorités. Les conventions révisées permettront donc aux organisations un développement plus soutenu pour les deux années à venir.

Dans le cadre du contrat d'établissement 2014-2017 révisé de l'Université du Luxembourg, le Gouvernement a prévu une enveloppe financière de 590 millions d'euros pour la période visée dont 17 millions d'euros supplémentaires pour les années 2016 et 2017. L'Université s'est engagée à attirer, pendant la période 2014-2017, des financements tiers à hauteur de 145 millions d'euros dont 20 millions d'euros provenant de financements du programme européen Horizon 2020.

Les nouveaux développements s'inscrivent dans les priorités stratégiques adaptées et comprennent

- Les infrastructures de recherche européennes *ELIXIR* dans le domaine des sciences de la vie et *PRACE* dans le domaine du High performance Computing,
- La création du centre interdisciplinaire *Institut d'Histoire du Temps Présent*,
- La création du centre de logistique en collaboration avec le MIT,
- Le développement du domaine des Fintech par le SnT en étroite collaboration avec la LSF
- Finalement le renforcement du domaine des sciences de l'Education.

Le contrat d'établissement adapté permettra donc à l'Université un développement plus soutenu pour les deux années à venir.

Or la **coopération entre les acteurs** nationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue une priorité absolue pour le Gouvernement en vue d'affronter au mieux les défis à venir. Ainsi les enveloppes financières supplémentaires sont destinées à renforcer la collaboration entre les différentes institutions, notamment par le biais de **8 professeurs conjoints Université-CRP** et de **5 programmes d'éducation doctorale conjoints**.

Une nouvelle étude OCDE sur le dispositif national de la recherche et de l'innovation, présentée en avril 2015, a formulé des recommandations concrètes pour l'amélioration et l'optimisation de la politique nationale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Parmi ces recommandations, il est suggéré

- D'approfondir la gouvernance et la coordination du système, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie nationale explicite et la mise à jour des priorités nationales;
- De créer une masse critique et une excellence dans un nombre limité de domaines. Cette consolidation de masse critique passerait notamment par une collaboration approfondie entre l'Université du Luxembourg et les CRP;
- De promouvoir l'innovation dans le secteur public, notamment en alignant davantage les priorités de recherche et les priorités sectorielles de l'Economie.

Les recommandations du rapport constituent une source de réflexion et d'inspiration pour le Gouvernement dans le développement d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement mettra un accent tout particulier sur la gouvernance et les priorités futures de

notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Les années pionnières en matière de politique d'enseignement supérieur et de recherche, caractérisées avant tout par une approche très volontariste ont permis la construction et le développement renforcée de l'Université et de la recherche publique. Cette politique a indéniablement porté ses fruits, je fais référence à l'excellente 99^e place de l'Université du Luxembourg dans le classement des universités européennes du Times Higher Education Ranking.

Afin de garantir la durabilité de ce développement positif, la phase de consolidation du système que nous avons entamée nécessite une approche plus stratégique.

Je vous remercie de votre attention.